

Saint-Martin, le 28 janvier 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Dengue : passage en phase épidémique – « PROTEGEZ VOUS ! »

Au regard du nombre de cas avérés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2012, du nombre d'hospitalisations enregistrées depuis le début de l'année, du nombre de passages au service des urgences de l'hôpital et de la recrudescence de cas de dengue de sérotype 4, le comité de gestion de lutte contre la dengue qui s'est réuni, ce lundi 28 janvier 2013, sous la présidence du Préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, vient de décider le passage en phase épidémique.

Conformément au plan de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies (PSAGE), l'action se menée autour de 3 axes :

- Généraliser les pulvérisations d'insecticide sur toute l'île. Aussi, lors du passage des appareils d'épandage, il est suggéré d'ouvrir largement les portes et fenêtres ;
- Intensifier la communication sur les mesures individuelles et collectives pour se protéger des piqûres de moustiques ;
- Renforcer la surveillance de la situation épidémiologique.

Pour une lutte efficace contre la prolifération du seul moustique, vecteur de la dengue, l'aedes aegypti, des mesures sont à prendre pour vous prémunir à l'intérieur et autour de votre habitat :

- *Utilisez des sprays ou des crèmes répulsifs ;*
- *Préférez les vêtements longs le soir ;*
- *Installez des moustiquaires aux portes et fenêtres, au sein de votre habitat. Dormez sous moustiquaire pour éviter les piqûres du matin, en particulier les enfants en bas âge et les personnes âgées ;*
- *Veillez à éliminer les stagnations d'eau dans et autour de vos maisons qui sont des lieux de reproduction du moustique. Surveillez aussi vos pots à fleur et dessous de pots ;*
- *Protégez la citerne de votre maison de la prolifération de moustiques par une toile moustiquaire ;*
- *Traitez votre citerne et développez un élevage de poissons golomines qui mangent les larves de moustiques Aedes aegypti et en diminue par conséquent la prolifération ;*
- *Nettoyez régulièrement vos gouttières, assurez leur vidange en cas de stagnation de l'eau après des épisodes pluvieux ;*

La Délégation Territoriale de l'ARS se tient à disposition des entreprises, hôtels, gestionnaires d'immeubles pour les informer des mesures à prendre pour lutter contre le développement de moustiques.

**Contact : Service de Lutte antivectorielle 0590 27 96 94 ou 0590 27 16 18**